

Archidiocèse d'Ottawa-Cornwall

Réouverture des églises –

Sommaire des lignes directrices « WorshipSafe »



Le 10 juin 2020, version révisée

Les normes et recommandations présentées dans ce document proviennent des lignes directrices « Worship Safe » de l'Assemblée des évêques catholiques de l'Ontario (AÉCO) qui ont été élaborées en consultation avec des experts. Des normes minimales sont prévues, qui sont prudentes et conformes aux conseils médicaux, juridiques et de gestion des risques, et qui doivent, par conséquent, être mises en œuvre dans toutes les paroisses de l'archidiocèse d'Ottawa-Cornwall. Elles sont destinées à être des « meilleures pratiques » pour notre Église et pour la sécurité de nos paroissiens.

Bien que la mise en œuvre de ces directives ne garantisse pas que des virus tels que le Coronavirus COVID-19 ne seront pas contractés, elles constituent les mesures les meilleures et les plus pratiques pour assurer la sécurité de notre population.

Nous reconnaissons que certaines des mesures contenues dans ces lignes directrices peuvent sembler étranges ou inconfortables. Toutefois, en ces jours uniques de pandémie, appliquer des restrictions raisonnables pour contenir le virus est une question de foi, de charité et de justice. Nous sommes conscients du caractère sacré de toute vie lorsque nous recourons à ces principes directeurs dans notre planification :

- Je suis le gardien de mon frère. Nous sommes responsables des autres. Dans la justice, comme dans la charité, nous ne devons pas mettre les autres en danger de manière imprudente, ni provoquer leur mort.
- Aimez votre prochain comme vous-même.

Nous vous remercions d'avance de votre aide dans la mise en œuvre de ces mesures pour la santé et la sécurité de notre communauté. Nous remercions également les fidèles de leur patience alors que nous travaillons en partenariat pour nous rassembler une fois de plus dans la prière.

Avis et décrets du gouvernement

Pendant cette période de pandémie, les ordres du gouvernement concernant la fermeture d'entreprises et d'institutions publiques telles que les églises et les installations ecclésiastiques doivent être respectés et observés. Rien dans ce sens ne doit être interprété comme une dérogation à l'ordre légal des autorités publiques.

Si une autorité publique demande la fermeture d'une église pour des raisons de santé et de sécurité, cet ordre doit être respecté et immédiatement signalé au vicaire épiscopal.

Communication/Ressources complémentaires

Une communication efficace et fréquente sera un élément clé des plans de réouverture des paroisses.

Normes applicables à toutes les églises et installations paroissiales

Avant d'ouvrir l'église, le pasteur doit être convaincu que ces directives peuvent être suivies. S'il y a des doutes quant à la capacité de suivre ces directives dans sa paroisse, il doit consulter le vicaire épiscopal.

Mise en œuvre du plan

Chaque église et chaque bureau doivent désigner un minimum de deux personnes pour mettre en œuvre les lignes directrices et les directives décrites dans ce document. Un curé peut être l'une des deux personnes qui assument ce rôle, en particulier dans les petites paroisses ; il doit cependant être en mesure de remplir ce rôle sans exception.

Normes générales

Avant l'ouverture des églises et des installations adjacentes, les normes suivantes doivent être appliquées dans toutes les églises catholiques et, le cas échéant, dans toutes les salles et bureaux paroissiaux où le public peut se rendre.

L'application universelle de la distanciation physique

Dans tous les cas, lorsque des rassemblements communautaires ont lieu, ou lorsque des personnes utilisent l'église ou d'autres installations, une distance physique de 2 m doit être strictement respectée. Il faut éviter ceci :

- le contact personnel,
- la transmission de tout fluide ou vaporisation de particules par la bouche ou le nez,
- déposer des résidus sur les surfaces de ses mains ou de son visage.

Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI)

Si l'utilisation d'équipements de protection individuelle (masques, gants, écrans en plastique) ne garantit pas que l'on ne donnera ni ne recevra un virus pandémique ou autre, ils constituent, s'ils sont utilisés correctement, un moyen de réduire le potentiel de transmission. Leur utilisation est donc recommandée dans toute situation où la distance physique ne peut être maintenue.

Il est recommandé à toute personne stationnée à une entrée, par où un grand nombre de personnes passera, de porter un masque ou un couvre-visage et des gants jetables (ou de s'assurer que les mains sont lavées ou désinfectées fréquemment).

Afin d'atténuer la propagation potentielle du virus, le médecin en chef de la province de l'Ontario demande que toutes les personnes de plus de 3 ans portent un masque ou un couvre-visage lorsqu'il n'est pas possible de les éloigner physiquement. Bien qu'ils ne soient pas obligatoires, ils sont fortement recommandés pour l'assemblée des fidèles.

Si une personne présente tombe malade pendant la messe, elle doit être priée de quitter les lieux et de demander une assistance médicale. Toute personne susceptible de s'occuper de la personne malade doit porter des gants jetables et un masque de protection, et doit se laver soigneusement après tout contact, même si elle porte des gants et un masque.

Surveillance de la température

Ceux qui participeront à un ministère de la messe (ou de tout autre sacrement) doivent prendre leur température avant d'arriver à l'église. Si la température de la personne est égale ou supérieure à 37,8° C/100° F à l'oral ou 37,5° C/99,5° F au front ou si elle présente N'IMPORTE QUEL symptôme compatible, elle ne doit pas entrer dans l'église et est priée de demander de l'aide médicale. **(Tous les prêtres doivent s'auto-administrer un contrôle de température et enregistrer leur température avant d'entrer dans l'église pour la messe. Si le prêtre a une température élevée, il ne doit pas célébrer la messe).**

Les paroissiens sont vivement encouragés à se soumettre à un auto-contrôle avant d'aller à l'église, notamment en prenant leur température. Les personnes dont la température est supérieure ou égale à 37,5° C/99,5° F sont priées de ne pas assister à la messe. Les personnes qui présentent de la fièvre ou tout autre signe d'infection virale sont priées de consulter un médecin avant de venir à l'église.

Tests positifs de Covid-19

Les tests positifs chez le clergé, le personnel, les bénévoles ou les paroissiens doivent être communiqués à l'archevêque, aux vicaires généraux (Abbé Léo Villeneuve et Abbé Kevin Maloney), au vicaire épiscopal de ce secteur et au chancelier dès que possible afin que d'autres dispositions puissent être prises pour le personnel et qu'un test positif puisse être communiqué à l'autorité sanitaire compétente. Nous suivrons les directives des responsables locaux de la santé concernant la communication publique des tests positifs, sans identifier aucun individu. Veuillez- vous référer aux ressources de l'archidiocèse sur les « Situations d'urgence » pour les protocoles supplémentaires concernant les tests positifs de Covid-19.

Contrôle des capacités

Le 8 juin, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que les lieux de culte pourraient rouvrir à partir du 12 juin. La limite de fréquentation est de 30 % de la capacité de l'église et la distanciation physique continue d'être exigés. Même si de nombreuses personnes peuvent encore choisir de rester chez elles, les églises devront relever le défi de déterminer comment assurer le respect des restrictions de capacité. A cet effet les paroisses peuvent envisager les mesures suivantes :

- a) Utilisation d'un système de réservation de type en ligne pour la messe (via Event Brite, Survey Monkey, Sign Up Genius, etc.) ainsi que des réservations faites par téléphone pour ceux qui n'ont pas accès à un ordinateur.
- b) Désigner des messes pour des communautés particulières, par exemple, la messe du samedi soir pour les personnes âgées, le dimanche 9 heures pour celles dont le nom de famille est A-G, 10h30 H-L, etc.
- c) Premier arrivé, premier servi — puis se mettre en ligne comme ce qui se fait dans les commerces actuellement ouverts avec une capacité limitée.

Il est reconnu qu'aucune de ces méthodes n'est parfaite — il restera difficile de trouver la manière la plus efficace de répondre aux restrictions de capacité en tenant compte des besoins des éleveurs. Cependant, une fois l'église ouverte, il est important qu'un bénévole soit chargé de veiller à ce qu'on

ne dépasse pas le nombre de paroissiens permis.

Nettoyage des églises

Tout le personnel ou les bénévoles qui participent au nettoyage doivent porter un masque et des gants jetables, dans la mesure du possible. En outre, un désinfectant pour les mains devrait être disponible si le lavage des mains n'est pas facile. Les masques doivent être jetés lorsqu'ils sont sales ou au plus tard à la fin de la journée, ou bien lavés à fond dans le cas des masques réutilisables. Les gants doivent être changés aussi souvent que nécessaire (généralement à la fin d'une tâche ou après le nettoyage des toilettes).

Toutes les surfaces (sols, sièges, genoux) doivent être essuyées au moins une fois par semaine avec de l'eau chaude et un nettoyant / désinfectant multisurfaces approuvé, censé tuer 99,9 % des microbes et des virus (à noter que cela inclut des produits comme Lysol, Pine-Sol, etc.). Il est recommandé d'essuyer toutes les façades des bancs ainsi que le dessus et les côtés des bancs avec un agent désinfectant après chaque événement.

En semaine, si l'église est ouverte pour une prière privée ou pour des liturgies en petits groupes, il est recommandé de limiter le nombre de places assises afin de réduire au minimum les zones de nettoyage. Le nettoyant désinfectant à utiliser ne doit pas endommager les surfaces en bois, mais doit être germicide, c'est-à-dire avoir une teneur en alcool de 70% ou 0,5% de peroxyde d'hydrogène ou 0,1% d'hypochlorite de sodium (eau de Javel) ou d'eau électrolysée (acide hypochloreux).

Il est généralement admis que toute contagion de surface sur les sols, bancs et autres surfaces ne durera pas plus de 72 heures. S'il y a un intervalle de 72 heures entre deux utilisations, il n'est pas nécessaire de procéder à un nettoyage ou une désinfection supplémentaire. Lorsqu'une personne tombe malade dans l'église, la zone située dans un rayon de 2 m doit être nettoyée à fond avant de pouvoir être réutilisée.

Entrées des églises

Lorsque le temps le permet, il est recommandé d'ouvrir les portes de l'église afin d'éviter tout contact avec les poignées. Si cela n'est pas possible, les huissiers, portant des masques et des gants jetables (si disponibles), devraient aider. Une seule entrée doit être utilisée dans la mesure du possible. Dans la mesure du possible, il est préférable d'utiliser une autre porte comme sortie.

Salles d'église

Avant d'ouvrir une salle paroissiale, le pasteur demande l'autorisation au vicaire épiscopal. Les salles ne doivent être utilisées que pour des places assises supplémentaires pour la messe ou pour l'offrande du sacrement de la réconciliation. Les mêmes règles de distanciation physique doivent s'appliquer. Un huissier doit être présent dans la salle pour assurer le respect de ces règles. La Sainte Communion doit être distribuée dans la salle en suivant la procédure indiquée dans « Célébration de l'Eucharistie ».

Confessionnaux

La plupart des confessionnaux sont trop petits pour assurer une distanciation physique. Lorsque cela n'est pas possible, il faut utiliser une salle plus grande ailleurs dans l'édifice paroissial. Les pénitents sont encouragés à porter un masque ou un couvre-visage. Un prie-Dieu avec grille peut être utilisé par le pénitent qui souhaite rester anonyme. Le pénitent peut également se tenir debout. Lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir une distanciation nécessaire, une grille imperméable doit être placée entre le pénitent et le prêtre. La grille doit être nettoyée entre chaque confession.

Salles des petits et petites chapelles/lieux de recueillement

À moins qu'il ne soit possible d'assurer une distance de 2 m, ces pièces doivent être fermées.

Stations de désinfection des mains

Chaque église doit avoir un minimum de deux emplacements aux portes d'entrée et de sortie de l'église. Chaque paroissien doit être invité à se désinfecter les mains avant d'entrer dans l'église. Un bénévole peut également aider à distribuer le désinfectant. Les distributeurs doivent être nettoyés et remplis régulièrement.

Ascenseurs

Une seule personne (avec un assistant, si nécessaire) doit utiliser l'ascenseur, de préférence avec un accompagnateur qui veillera à ce que les portes et les poignées soient maintenues propres après chaque utilisation.

Planchers et allées

Dans les zones à forte circulation (entrées et allées), un ruban adhésif doit être utilisé pour désigner un espacement de 2 m entre les personnes et indiquer la direction du mouvement. Le ruban doit être inspecté après chaque dimanche pour s'assurer qu'il est en bon état et reste visible.

Sécurité générale

Avant le début de la messe, les placeurs doivent s'assurer que tous les risques de glissade, de trébuchement et de chute sont identifiés et corrigés, que toutes les mesures de nettoyage et de désinfection ont été respectées, que toutes les portes d'entrée et de sortie sont en état de fonctionnement normal, que tous les signes sont correctement affichés et que toutes les mesures de distanciation sociale sont fonctionnelles, c'est-à-dire les non-accès de bancs, les marquages du plancher, autres signes, etc.

L'eau bénite

Les bénitiers et les fonts baptismaux doivent rester vides jusqu'au moment où ils peuvent être utilisés en toute sécurité.

Recueils de cantiques, livres de prières, enveloppes

Pour éviter tout contact avec les surfaces, tous les recueils de cantiques, livres de prières et autres papiers doivent être retirés des bancs à ce moment. Tous les autres documents imprimés (dépliants, journaux, enveloppes, etc.) doivent être retirés du vestibule. Les bulletins doivent être affichés électroniquement et ne doivent pas être distribués pour le moment.

Salles de réunion

Toutes les salles de réunion adjacentes doivent rester fermées pendant la messe du dimanche.

Compteurs d'argent

Les personnes qui manipulent l'argent des offrandes doivent porter des gants jetables ou avoir accès à un désinfectant pour les mains et être encouragées à se laver les mains régulièrement.

Foules débordantes et places debout (dans l'église)

Cela doit être découragé à moins qu'il y ait suffisamment d'espace pour permettre la distanciation nécessaire et que les allées soient dégagées afin de ne pas entraver la circulation.

Affichage des avis/annonces

Il est important d'afficher des avis à des endroits bien visibles à toutes les entrées de l'église (ainsi que par le biais des médias sociaux et du site web de la paroisse) concernant les directives mises en œuvre pendant cette période de pandémie. Les annonces concernant la réception de la Sainte Communion, le départ et d'autres détails peuvent être faites de préférence avant le début ou la fin de la liturgie. Veuillez-vous référer aux modèles d'avis/annonces fournis par l'archidiocèse.

Sacristie

L'entrée à la sacristie doit être limitée aux personnes qui doivent se préparer à la liturgie. Si la salle est petite et ne permet pas la distanciation requise, une seule personne à la fois doit utiliser la salle. Toutes les surfaces de la pièce doivent être maintenues propres. Les personnes qui nettoient les installations ou qui sont impliquées dans des services de l'autel avant ou après la liturgie doivent porter des gants jetables dans la mesure du possible.

Sanctuaire

Les places assises dans le sanctuaire doivent être limitées et disposées de manière à assurer une distance de 2 m.

Places assises

Pendant la pandémie, pour garantir une distance physique, les sièges doivent être disposés de manière à favoriser des distances de deux mètres. La disposition des sièges doit éviter que des personnes soient assises à côté d'une allée. Les sièges peuvent être désignés par des marques de ruban adhésif. Les membres de la famille d'un même ménage peuvent être assis ensemble, mais doivent être placés à distance de 2 mètres de tout membre de la famille ne faisant pas partie du même ménage.

Sièges pour les personnes ayant des besoins particuliers

Les personnes qui se rendent à l'église avec un appareil de mobilité personnelle doivent être guidées vers une zone désignée avec suffisamment d'espace pour permettre une distance de 2 m entre chaque personne.

Supervision

Les églises ne devraient jamais être laissées ouvertes sans surveillance. Le respect de la distanciation physique devrait être la responsabilité d'un membre du personnel ou d'un bénévole. Tout refus de s'y conformer doit être signalé au pasteur ou à un membre de l'équipe pastorale.

Toilettes

Les toilettes de l'église ne doivent être utilisées qu'en cas d'absolue nécessité. (Voir exemple de formulation dans « ressources ».) Pas plus d'une personne/famille (vivant à la même adresse) à la fois ne doit utiliser les toilettes. Des avis à cet effet doivent être affichés à l'extérieur des toilettes. Des affiches sur le lavage des mains doivent également être placées dans les toilettes. Toute salle de toilettes souillée doit être fermée en attendant d'être nettoyée avec un nettoyeur/désinfectant multi-surfaces approuvé qui favorise l'élimination de 99,9 % des microbes et des virus. Un distributeur de désinfectant doit être placé à l'extérieur de chaque salle de toilette, dans la mesure du possible.

Fontaines d'eau

Les fontaines ou les refroidisseurs d'eau doivent être fermés pendant toute la durée de la pandémie. Elles doivent être clairement marquées comme étant « hors service ».

Célébration de l'Eucharistie

L'Assemblée

Tous les membres de l'assemblée (à l'exception du prêtre et des ministres) sont fortement encouragés à porter un masque sur recommandation du médecin hygiéniste de l'Ontario.

Ministres de l'hospitalité

Les huissiers ou les ministres de l'hospitalité doivent être présents avant la messe à l'entrée ou aux entrées de l'église pour diriger les gens vers les désinfectants pour les mains et vers leurs sièges tout en observant la distanciation physique.

Prières avant la messe

Lorsque le peuple a l'habitude de prier le chapelet ou d'autres prières de dévotion avant la messe, cette pratique peut se poursuivre.

Le prêtre

Le prêtre qui célèbre la messe ne doit pas porter de masque ou de gants jetables pendant la liturgie, à l'exception de la distribution de la Sainte Communion (un masque peut être porté si on le souhaite). Cependant, il doit se laver/désinfecter les mains avant et après la messe et avant et après la distribution de la Sainte Communion.

La musique pendant la messe

Malheureusement, le chant offre une possibilité importante de projection de particules à partir de la bouche. Les paroissiens qui assistent à la messe sont priés de ne pas chanter à ce moment afin de minimiser la propagation potentielle du virus.

Un chantre (accompagné d'un seul instrumentiste) peut chanter à la messe à condition qu'il se trouve à une distance de 3 mètres de toute autre personne en train de chanter. Il doit être annoncé à l'assemblée avant le début de la messe qu'elle ne doit pas chanter.

Dans une église où la distance physique entre les membres de la chorale peut être assurée, une telle chorale est possible, mais seulement si les membres du chœur sont à au moins 3 mètres les uns des autres et de toute autre personne dans l'église.

Procession d'entrée

La procession d'entrée a lieu directement depuis la sacristie. Si la sacristie est située à l'entrée principale de l'église, il faut s'efforcer de maintenir une distance physique (c'est-à-dire faire asseoir les gens loin de l'allée centrale). Le chantre peut entonner un chant d'ouverture.

Il est recommandé que seul le prêtre (et le diacre) et plus tard un seul acolyte (sans aube) participent à la procession. L'Évangéliste doit être placé sur l'autel avant la messe.

Les rites d'introduction

Le prêtre dirige les rites d'introduction de la manière habituelle depuis le siège du président. Il est recommandé que le président d'assemblée qui préside utilise un simple lutrin pour les prières plutôt que de faire tenir le livre par un acolyte.

Liturgie de la Parole

La liturgie de la Parole se déroule de la manière habituelle. Afin de minimiser le contact avec le Lectionnaire, il est recommandé qu'un seul lecteur (non investi) proclame les lectures bibliques du Lectionnaire déjà placé sur l'ambon. Le lecteur peut être assis dans l'assemblée et doit être proche de l'ambon. Le psaume est chanté par le chantre à un autre pupitre. Après la deuxième lecture, le lecteur enlève le Lectionnaire afin que le prêtre (ou le diacre) puisse proclamer l'Évangile. Aucune bougie n'est utilisée pour l'Évangile. La Profession de foi et La prière universelle sont faites. Les prières peuvent être dites par le prêtre au siège de la présidence.

Liturgie de la Parole pour les enfants

La célébration de la liturgie de la Parole pour les enfants n'est pas autorisée pendant la pandémie.

Offertoire

Le pain et le vin ne sont pas présentés en procession comme d'habitude. Le pain et le vin sont placés sur la crédence près de l'autel avant la messe. Si la crédence est placée à côté de l'autel, il n'est pas nécessaire qu'un serviteur assiste à l'autel.

La collecte doit être reçue aux portes de l'église au début ou à la fin de la messe. Les gens peuvent

déposer leurs dons dans des paniers surveillés par des huissiers à une distance sûre.

Crédence

En plus de tout ce qui est nécessaire pour la prière eucharistique et la communion, un désinfectant pour les mains doit être placé sur la crédence pour être utilisé par le prêtre et les ministres extraordinaires de communion avant et après la distribution de la Sainte Communion.

Les vases sacrés sur l'autel

Il est recommandé, dans la mesure du possible, de placer les ciboires contenant les hosties pour les fidèles à une certaine distance du calice et de la patène du prêtre. Si les ciboires sont munis de couvercles, ceux-ci peuvent rester en leur place pendant la liturgie eucharistique.

Prière eucharistique

La prière eucharistique est récitée par le prêtre tandis que l'assemblée fait les réponses et les acclamations habituelles. Chaque fois que le prêtre prie les mains jointes, il est important que ses mains ne soient pas près de son visage.

Rite de communion

La salutation de paix est maintenue ; cependant aucun signe de paix, tel que la poignée de main n'est pas autorisé pendant la pandémie. Une simple inclinaison de la tête vers le voisin peut être offerte en signe de paix.

La Sainte Communion est distribuée par le prêtre et les ministres extraordinaires de la communion. Tous les ministres de la communion doivent se désinfecter les mains avant de distribuer l'Eucharistie.

Les concélébrants doivent recevoir la Sainte Communion par intinction et le célébrant principal (ou le dernier à recevoir) consomme le Précieux Sang directement du calice. Si le nombre de concélébrants est petit et qu'il y a suffisamment de calices, chaque concélébrant doit utiliser un calice individuel séparé. Le diacre, à ce moment-là, ne boit pas dans le calice.

Le dialogue entre le ministre eucharistique et le communiant se déroule à une distance physique de 2 m. Après le dialogue, le communiant s'approche du ministre eucharistique qui place soigneusement le corps du Christ dans la main du communiant **sans toucher la personne**.

Sur la forte recommandation des autorités médicales, la Sainte Communion est reçue uniquement dans la main à ce moment. (Puisque chaque communiant a le droit de recevoir la communion soit sur la langue, soit dans la main, la pratique traditionnelle de recevoir sur la langue sera rétablie dès que la situation de santé publique le permettra). Les communiants doivent enlever leur masque, en utilisant leurs doigts et sans toucher le devant de leur masque, pendant que la personne qui les précède reçoit la Sainte Communion.

Il est souhaitable que le prêtre rappelle aux gens qu'ils doivent placer une main ouverte sur la surface de la main selon que l'on utilise la main droite ou la main gauche pour recevoir avec respect la Sainte Hostie.

Les huissiers doivent diriger les gens vers le ministre de la Communion pour assurer une distance physique. Selon la disposition de l'église, il peut être nécessaire de distribuer la Sainte Communion à une section à la fois afin de maintenir la distance lorsque les gens s'avancent pour recevoir et lorsqu'ils retournent à leur place. Les pasteurs devront former les huissiers à l'avance et une simple annonce devra être faite jusqu'à ce que les gens soient habitués à cette nouvelle procédure pour la procession de la Communion.

Après la distribution de la Sainte Communion, les hosties qui restent sont déposées dans le tabernacle de la manière habituelle. Tous les vases sacrés sont placés sur la crédence, pour être apportés par un ministre de l'autel ou un sacristain à la sacristie après la messe. Là, ils seront lavés à l'eau savonneuse.

Communion aux malades et aux personnes confinées à la maison

Les custodes qui ont été préparées avec des hosties non consacrées sont placées sur la crédence avant la messe. A la fin de la prière après la communion, elles sont présentées aux ministres qui apporteront la Sainte Communion aux malades et aux personnes confinées à la maison. Lorsqu'ils donnent l'Eucharistie, ils doivent observer les mêmes procédures (par exemple, se laver des mains) que lorsqu'ils distribuent la communion pendant la messe.

Rites de conclusion

Les rites de conclusion se déroulent de la manière habituelle. Les annonces nécessaires peuvent être faites. Il faut notamment rappeler aux gens de placer leurs offrandes dans les paniers prévus à cet effet et de suivre les indications des huissiers ou des ministres de l'autel lorsqu'ils sortent de l'église de manière ordonnée, tout en gardant une distance physique. Les paroissiens doivent quitter l'église sans passer de temps avec le prêtre et les autres paroissiens à la porte ou dans le stationnement.

L'utilisation de bulletins imprimés est suspendue afin de réduire les contacts physiques.

Autres rites célébrés à l'église

Comme ces rites ont lieu dans l'église, il faut respecter les exigences relatives à la préparation de l'espace, à la distanciation physique, à l'utilisation de la musique et aux procédures pour les ministres de la liturgie, telles qu'elles s'appliquent à un rite particulier.

Baptême

Le baptême des nourrissons et des jeunes enfants est célébré de la manière habituelle. Afin de

respecter la distanciation physique et de limiter le nombre de participants, il est recommandé de ne pas célébrer les baptêmes pendant la messe à ce moment. Ils ne doivent pas non plus être célébrés en commun, c'est-à-dire avec plusieurs familles à la fois. À l'exception du maintien une distanciation physique entre la famille et les amis, et de la désinfection des mains du prêtre ou du diacre avant et après le versement de l'eau et l'onction, le sacrement du baptême est célébré de la manière habituelle selon le rite du baptême. L'eau des fonts baptismaux doit être remplacée après chaque baptême.

Initiation chrétienne des adultes

L'initiation chrétienne des adultes (y compris les enfants en âge de catéchèse) est célébrée pendant la messe, puisque le rite comprend les sacrements du Baptême, de la Confirmation et de l'Eucharistie. La Réception en pleine communion doit également être célébrée pendant la messe. Il est recommandé que ces rites n'aient pas lieu à ce moment de la messe dominicale.

Mariage

Les mariages peuvent être célébrés avec de petites communautés, en fonction du nombre de personnes autorisé par les autorités sanitaires. Les normes de distanciation physique s'appliquent à toutes les personnes présentes, à l'exception des mariés.

Réconciliation

Les occasions de célébrer le sacrement de la réconciliation doivent être affichées pour les fidèles. Il convient de choisir un lieu approprié où une distanciation physique peut être maintenue. Pour ceux qui attendent de célébrer le sacrement, une distanciation physique doit être observée.

Funérailles

Les messes funéraires peuvent être célébrées dans l'église, en tenant compte du nombre de personnes autorisées par les autorités de la santé. Les prêtres et les diacres collaboreront avec le personnel des maisons funéraires pour prendre toutes les précautions nécessaires afin d'assurer la santé et la sécurité de tous les participants.

Première Communion et Confirmation

Actuellement, la première communion et la confirmation ne peuvent avoir lieu. Lorsque des rassemblements plus importants sont autorisés, la communication sera partagée avec les paroisses concernant ces sacrements.